

## Déplacer les frontières du travail

Les reconfigurations récentes du capitalisme industriel dans les sociétés occidentales ont provoqué des processus croisés de “dé-collectivisation”, de “précarisation” et de “ré-individualisation” du travail (Castel, 1995). Ces métamorphoses de l’organisation du travail ont suscité, dans le champ des sciences humaines et sociales, un mouvement d’extension consistant à qualifier de « travail » un nombre croissant d’activités humaines. Sans prétendre pouvoir en fournir une liste exhaustive – la question du déploiement possible de cette liste étant précisément un des enjeux du numéro –, on peut tout de même mentionner un ensemble d’activités désormais décrites comme relevant du travail, alors qu’elles étaient jusqu’alors communément comprises par le prisme de la générosité, du partage, de la solidarité, du don, du plaisir, de la création ou de l’engagement. Les sciences sociales ont ainsi forgé les catégories de travail domestique (Delphy, 1978), de travail parental (Descoutures, 2010), de travail sexuel et reproductif (Tabet, 2004; Pheterson, 1989), de travail bénévole (Simonet, 2010), militant (Nicourd, 2009) ou associatif (Hély et Simonet, 2008), de travail du consommateur (Dujarier, 2014), de travail créateur (Menger, 2009) ou travail artistique (Freidson, 1986), de travail sportif (Fleuriel et Schotté, 2008), de travail politique (Demazière et Le Lidec, 2014) ou encore récemment les réflexions qui ont émergé autour du « digital labor » (Scholtz, 2012 ; Casilli et Cardon, 2015). En partant de toutes ces activités pour lesquelles la qualification de travail fait débat, tant dans l’opinion publique que dans les sciences sociales, ce numéro de la revue *Tracés* entend explorer la définition du travail en interrogeant les frontières de ce concept et leur récente extension.

La réflexion sur ces activités frontières a été particulièrement abondante ces dernières années en sociologie, ainsi que chez les penseurs de l’épistémologie de la domination, et notamment dans les théories féministes. Mais ces interrogations se rapprochent également de questionnements plus anciens, en anthropologie par exemple, sur la pertinence du concept de travail pour des sociétés éloignées (Panoff, 1977; Sahlins, 1976). A un moment historique de remise en cause du travail salarié, de montée du chômage et de marchandisation générale de l’activité humaine, il nous semble pertinent de poursuivre cette entreprise de dénaturalisation du travail en reposant la question de sa définition par la marge (Axe 1), en appréciant les luttes des qualifications qui viennent régulièrement renégocier ses frontières (Axe 2) et enfin en interrogeant la possibilité pour les activités humaines d’échapper au travail (Axe 3). Dans la démarche interdisciplinaire qui caractérise la revue *Tracés*, nous chercherons à confronter les productions en sociologie ou en science politique, à l’histoire, à l’économie, à l’anthropologie, au droit, à la philosophie, mais aussi aux études cinématographiques, aux études littéraires ou encore aux sciences de l’information et de la communication, pour proposer un faisceau d’approches dynamiques et repenser le travail au-delà de ses représentations conventionnelles.

## Axe 1. Qu'est-ce que le travail ? Critères et pratiques.

Le mouvement des sciences sociales qui consiste à désigner comme travail un certain nombre d'activités humaines s'appuie, souvent de manière implicite, sur une définition du travail héritée du modèle du travail salarié stable. La centralité de cette définition dans les discours scientifiques a des causes multiples. Tout d'abord, la sociologie du travail a émergé conjointement à l'industrialisation et à la salarisation massive des travailleurs. Cette forme du travail est également au cœur des discours de syndicats et partis politiques qui ont connu leur moment d'apogée autour de cette formation historique spécifique. En outre la gouvernance des sociétés modernes impose de faire des distinctions entre ce qui est du travail de plein droit, et ce qui n'en est pas – et qui donc reste à la marge des droits de protection sociale, le salariat étant avant tout un statut juridique. Enfin, cette représentation du travail est largement diffusée depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, par la littérature, puis par le cinéma, fondant un imaginaire collectif cohérent et profondément ancré de ce qu'est travailler. Cette conception dominante du travail, entendu comme salarial et à temps complet, est finalement récente historiquement. Elle prend son origine dans une vision occidentale contemporaine et s'adapte mieux à des activités traditionnellement masculines, séparant sphère privée et sphère publique. Les activités frontières qui sont l'objet de ce numéro peuvent alors servir de laboratoire pour penser ce qui constitue la catégorie travail et questionner les enjeux sous-jacents à son élaboration. Sans se limiter à une appréciation juridique, ce numéro souhaite donc poser la question des critères retenus pour qualifier une activité de travail (la rémunération, l'existence d'un contrat de travail, le caractère contraint, le temps passé à l'activité, la spécialisation ou la compétence des travailleurs). Il s'agit de voir de quelle manière ces critères peuvent s'appliquer à ces activités frontières et si celles-ci font émerger à leur tour de nouveaux éléments de définition.

Dans une économie capitaliste, le premier indicateur d'un travail est souvent sa rémunération ou plus largement sa rétribution. Si une activité a une valeur marchande, alors elle est un travail. C'est au nom de cette conception que les prostituées peuvent revendiquer d'être des travailleuses du sexe, ou que la "compensation" que reçoivent les mères porteuses est parfois perçue comme le revenu déguisé d'un travail reproductif. C'est également parce que certaines activités (la garde des enfants, le ménage) peuvent être déléguées à l'extérieur contre rémunération que les féministes ont conceptualisé le travail domestique, puis le travail parental. Pourtant ces rémunérations peuvent aussi être invisibilisées, comme lorsque des *gamers* jouant en public se font offrir des dons qui leur permettent souvent de vivre tout en qualifiant cette activité de "ludique". Enfin, qu'en est-il du "travail bénévole" qui est, par définition, sans contrepartie financière ? Maud Simonet (2010) propose de le penser à partir de la notion de "carrière" ouvrant ainsi la voie à une définition du travail par la durée et l'évolution des compétences. Elle s'inscrit en cela dans la tradition interactionniste qui a depuis longtemps posé ces questions quant à la définition du travail (Hugues, 1996). On peut enfin s'interroger sur le temps de travail : le temps qu'un sportif amateur ou une sportive amatrice passe à s'entraîner et à jouer, le nombre d'heures qu'un parent passe à s'occuper de ces enfants sont-ils des critères suffisants pour parler de travail sportif ou de travail parental ? Selon le modèle dominant du travail, ces activités seraient plutôt qualifiées de temps partiel, ce qui enjoint à repenser la répartition ou la concurrence des activités individuelles.

Poser précisément cette question des critères permet de voir que les frontières du travail ont toujours été mouvantes et ont donné lieu à des luttes de qualification, notamment autour de l'organisation des métiers et des professions. Nous attendons donc des contributions portant sur les lieux où est fixée et stabilisée la frontière entre travail et non travail ou entre “vrai boulot” et “faux boulot” (Bidet, 2011), dans une société donnée. La professionnalisation de certaines activités (c'est-à-dire leur reconnaissance comme activités légitimes et organisées) invite à penser les conditions du passage de la frontière du travail hégémonique : comment et pourquoi certaines occupations sont-elles reconnues, tandis que d'autres restent à la marge, considérées comme mineures ou illégitimes ? Pour répondre à ces différentes interrogations, ou faire émerger de nouveaux critères, il est important de ne pas définir le travail *a priori* mais bien de suggérer de porter la focale sur celles et ceux qui l'exercent ou qui le définissent. Paraphrasant Antoine Prost, on peut alors considérer que « le travail c'est ce que font les travailleurs » (Prost, 1996). Nous encourageons donc les contributions qui, sur un plan empirique, problématisent les modalités d'enquête à même de rendre compte de ce qui fait le travail pour ceux qui travaillent.

## **Axe 2. Travailleurs et travailleuses invisibles ou stigmatisé-e-s : l'extension du domaine de la lutte**

Dans le champ des rapports sociaux, qualifier de travail une activité est une opération politique. Marqueur identitaire et principe d'affiliation sociale (Castel, 1995), le travail a été constitué dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle comme le pivot de la distribution des revenus, des droits et des protections (Méda, 1995). Du point de vue des individus engagés dans cette “lutttes des qualifications”, il s'agit donc de permettre l'ouverture d'un nouvel espace de droits et de revendications au titre de travailleurs ou de travailleuses. Par là même, il s'agit de formuler et de revendiquer une communauté d'expérience à la lisière du travail hégémonique (Mensah *et al.*, 2014; Bigi *et al.*, 2015). Ainsi quand Carole Leigh propose le vocable de “sex work” ou “travail du sexe” en 1978, il s'agit autant de destigmatiser la prostitution que de permettre la prise de conscience d'expériences et d'intérêts partagés par une population hétérogène, afin de lui permettre de s'unir et de reposer les termes du débat (Pheterson, 1989; Leigh, 2011; Merteuil, 2014). Dans le sillage du premier axe, il convient d'analyser ces démarches d'affirmation minoritaire et les usages que font les individus du lexique et du répertoire d'action des “travailleurs légitimes” : manifeste, grève, association et syndicalisation (Schaffhauser, 2014).

Depuis le milieu des années 1970, le renouvellement de la grammaire et des acteurs des mouvements sociaux, portés historiquement par le mouvement ouvrier (Vigna, 2007), a favorisé la déstabilisation des définitions dominantes du travail. Des catégories peu visibles du monde du travail, précaires (travailleurs sans-papiers, stagiaires, intermittent-e-s du spectacle) et minoritaires (ménagères, travailleurs et travailleuses du sexe), ont placé la question de la reconnaissance symbolique de leur activité au cœur de leurs revendications (Honneth, 2000; Mathieu, 2011). Par là même, ils ont mis en lumière que les frontières entre travail et non travail ne sont jamais données mais résultent de rapports de pouvoir et de verdicts sociaux qui invisibilisent tout un ensemble d'activités. A cet égard, les mouvements féministes ont été

pionniers en posant la question de l'invisibilisation de certaines formes de travail et en érigeant le travail domestique en paradigme du travail invisible des femmes (Kergoat, 2007 ; Federici, 2014).

Dans le sillage d'une épistémologie de la domination attentive à l'articulation des rapports de pouvoir et à l'expérience de la domination vécue et négociée (Dorlin, 2009), le présent numéro souhaite penser la diversité des logiques qui organisent ces "dénis de travail" (Krinski, Simonet, 2012) et leurs contestations, les échelles de valeur qui en découlent et les rapports sociaux (de sexe, de race ou de classe) qu'elles expriment ou qu'elles génèrent. La conflictualité nous semble constituer un observatoire particulièrement pertinent pour apprécier les frontières mouvantes et rebelles du travail. Plus largement, nous souhaiterons questionner les résonances de ce "trouble dans le travail" dans le champ des sciences humaines et sociales. Les apports de la socio-économie ou économie hétérodoxe, notamment sur les processus de segmentation du marché, pourront être utilement convoqués (Hoang-Ngoc, 2000, 2011). Ces luttes pour la reconnaissance d'un travail invisible, subalterne ou stigmatisé se sont-elles accompagnées d'un effort de redéfinition scientifique de la notion de travail et de ses catégories établies (Vatin, 2008) ? Constituent-elles des problématiques singulièrement contemporaines ou est-il possible de repérer des dynamiques similaires à d'autres périodes? De même, il convient de se demander si, et en quoi, cet élargissement du concept du travail a pu avoir un impact sur les politiques publiques. A-t-il enfin influencé l'observation et l'analyse économique de l'emploi et du marché du travail, dont les indicateurs constituent le baromètre de l'état de nos sociétés ? On peut penser ici aux débats en économie et en statistique autour de l'inclusion de certaines activités (prostitution, commerce de la drogue ou travail domestique des femmes) dans le calcul du PIB ou dans les nomenclatures européennes (Desrosières, 2014). Leurs approches métriques du travail permettent-elles l'appréhension des activités économiques minorées?

### **Axe 3. Au-delà du travail ?**

Les luttes pour la reconnaissance viennent donc à la fois des sciences sociales et des acteurs cherchant à être définis comme travailleurs. L'extension des activités qualifiées comme travail a cependant été également l'objet de mises en garde et de réticences de la part de chercheurs ayant le sentiment qu'elle contribue à la marchandisation des sociétés humaines, en augmentant "l'empire de la valeur" (Orléan, 2011). Gayatri Spivak (2009) par exemple, tout en prenant au sérieux la question féministe du « travail domestique » met en garde contre la revendication d'une rémunération afférente – le « salaire ménager » conceptualisé dans les années 1970. Elle y décèle la persistance de modes de pensée capitalistes qui n'accordent de valeur à un travail qu'en fonction de sa valeur d'échange. Les réflexions récentes autour de l'ethnocomptabilité incitent aussi à chercher ce qui reste "inestimable" du point de vue des acteurs (Cottureau et Marzok, 2011). Ces réflexions nous amènent à interroger pour finir l'existence possible d'un hors-travail ou d'un non-travail. Existe-t-il encore dans les sociétés industrielles et post-industrielles des zones d'activités qui échappent à cette catégorie, étendue à l'extrême par les sciences sociales et par l'économie capitaliste ? Reste-t-il des espaces qui ne soient pas concernés par la marchandisation ou la mise en équivalence économique des activités humaines ? Peut-on encore, sans masquer les contraintes qui pèsent sur certaines

activités, penser le gratuit, l'inactivité, le don ? Existe-t-il des formes de rémunérations symboliques qui n'aient pas d'équivalent économique ?

On peut faire varier la définition du travail en s'inspirant des études sur les périodes anciennes ou sur des sociétés éloignées, qui n'étaient pas organisées prioritairement autour de la création de la valeur et du travail marchand. Des recherches en histoire ancienne ou médiévale, en anthropologie ou en géographie seraient ici bienvenues pour mettre en perspective – et contester – la catégorie de “travail” qui s'est imposée dans les sociétés modernes industrialisées. Les travaux de Jacques Le Goff (1977) ont posé un jalon essentiel en éclairant la manière dont le travail était pensé dans les sociétés médiévales et chrétiennes, comme un avilissement, une “torture” (*tripalium*) donnant son origine étymologique au mot “travail” en français. En anthropologie économique, Marshall Sahlins (1976) a proposé une analyse des sociétés de chasseurs-cueilleurs, dans lesquelles le temps de travail est réduit, comme sociétés d'abondance *a contrario* d'une vision usuellement misérabiliste qui les présentait comme des économies de privation. Michel Panoff (1977) dans une étude sur un groupe mélanésien propose de s'intéresser aux “activités visant à la production de l'utile”, évacuant ainsi la question de la valeur marchande des biens produits pour se centrer sur la “valeur d'utilité” du travail. Cette définition permet alors de déplacer la question et d'interroger à travers la qualification d'une activité comme travail, son utilité. Où passe dans une société donnée la frontière entre l'utile et l'inutile ? Le hors travail, dans les sociétés occidentales, n'est-il plus compris que comme une variation autour de l'inutile et de la paresse ? Ces questions, déjà posées par Paul Lafargue dans le *Droit à la paresse* (1880) sont anciennes, mais elles peuvent être aujourd'hui repensées dans une configuration politique qui a fait du travail une valeur non plus seulement économique mais également morale, comme le résume bien l'expression de “valeur-travail”.

Sortir d'une conception individuelle du travail fournit enfin une piste de réflexion intéressante. Dans le sillage des luttes collectives précédemment évoquées, est-il possible de proposer une définition collective des activités, de la création de la valeur et donc une possible rémunération collective ? Ces questions ont été posées par les partisans de l'économie de partage qui revendiquent un “revenu inconditionnel suffisant” (Gorz, 2002) dans une opération qui vise à déconnecter les revenus de l'emploi. Les débats sur le “digital labor” montrent d'ailleurs l'affrontement de deux visions de la rémunération des internautes : certains prônent un paiement au clic, individuel donc, tandis qu'une vision alternative propose une rémunération collective, sous forme par exemple d'un accès gratuit à Internet (Casili et Cardon, 2015). On pourrait également interpréter le congé maternité, lorsqu'il existe, comme une rémunération socialisée du travail reproductif. On rejoint ici le débat très important qui s'est noué dans d'autres espaces académiques (en Italie notamment) et dans certaines disciplines (en droit particulièrement), sur la question des “communs” ces biens collectifs dont tous ont la jouissance et qui doivent être régulés par une instance collective (Dardot et Laval, 2014). Si la question des communs a d'abord été pensée pour s'interroger sur l'usage collectif des ressources naturelles, elle a été étendue pour englober des communs culturels et intellectuels. Peut-on aller alors jusqu'à définir le travail comme faisant partie des communs et quels seraient les effets – philosophiques comme politiques – d'une telle extension ?

## Références

- BIDET Alexandra, 2011, *L'engagement dans le travail. Qu'est-ce que le vrai boulot ?*, Paris, PUF.
- BIGI Maëlezig, COUSIN Olivier, MEDA Dominique, SIBAUD Laetitia et WIEVIORKA Michel éd., 2015, *Travailler au XXI<sup>e</sup> siècle. Des salariés en quête de reconnaissance*, Paris, Robert Laffont.
- CASILLI Antonio et CARDON Dominique, 2015, *Qu'est-ce que le digital labor ?*, Paris, INA Editions.
- CASTEL Robert, 1995, *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Fayard, Paris.
- COTTEREAU Alain et MARZOK Moktar Mohatar, 2011, *Une famille andalouse. Ethnocomptabilité d'une économie invisible*, Paris, Bouchene.
- DARDOT Pierre et LAVAL Christian, 2014, *Commun. Essai sur la révolution au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, La Découverte.
- DELPHY Christine, 1978, « Travail ménager ou travail domestique ? », *Les femmes dans la société marchande*, A. MICHEL éd., Paris, PUF, p. 39-54.
- DEMAZIERE Didier et LE LIDEC Patrick éd., 2014, *Les mondes du travail politique. Les élus et leurs entourages*, Rennes, PUR.
- DESCOUTURES Virginie, 2010, *Les mères lesbiennes*, Paris, PUF.
- Desrosières Alain, 2014, « La statistique : outil de libération ou outil de pouvoir ? », *Statactivism, comment lutter avec des nombres*, I. Bruno, E. Didier, J. Prévieux éd., Paris, La Découverte, p. 51-66.
- DORLIN Elsa éd., 2009, *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination*, Paris, PUF.
- DUJARIER Marie-Anne, 2014, *Le travail du consommateur, De Mac Do à eBay : comment nous coproduisons ce que nous achetons*, Paris, La Découverte.
- FEDERICI Silvia, 2014, *Caliban et la sorcière. Les femmes, les corps et l'accumulation primitive*, Paris, Entremonde.
- FLEURIEL Sébastien et SCHOTTE Manuel, 2008, *Sportifs en danger. La condition des travailleurs sportifs*, Paris, Le Croquant.
- FREIDSON Eliot, 1986, « Les professions artistiques comme défi à l'analyse sociologique », *Revue Française de Sociologie*, Vol 27, n°3, p. 431-443.
- GORZ André, 2002, « Pour un revenu inconditionnel suffisant », *Transversales/science-culture*, n°3.
- HELY Matthieu et SIMONET Maud, 2013, *Le travail associatif*, Nanterre, Presses Universitaires de Paris Ouest.
- HOANG-NGOC Liêm, 2000, *Les politiques de l'emploi*, Paris, Seuil.
- , 2011, *Les théories économiques. Petit manuel hétérodoxe*, Paris, La Dispute.
- HONNETH Axel, 2000, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf.
- HUGHES EVERETT, 1996 [1971], *Le regard sociologique*, textes rassemblés et présentés par J.-M. Chapoulie, Paris, Editions de l'EHESS

- KERGOAT Danièle, 2007, « Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe », *Dictionnaire critique du féminisme*, H. Hirata, F. Laborie, H. Le Doaré, D. Senotier éd, 2e édition augmentée, Paris, PUF.
- KRINSY John et SIMONET Maud éd., 2012, Dossier « Déni de travail. L'invisibilisation du travail aujourd'hui », *Sociétés contemporaines*, n° 87, p. 5-121.
- LAFARGUE Paul, 2000 [1880], *Le droit à la paresse*, Paris, Editions Allia.
- LE GOFF Jacques, 1977, *Pour un autre Moyen Âge. Temps, travail et culture en Occident*, Paris, Gallimard.
- LEIGH Carole, 2011, « Inventer le travail du sexe », *Luttes XXX - inspirations du mouvement des travailleuses du sexe*, M. Nengeh Mensah, C. Thiboutot et L. Toupin éd., Montréal, Remue-Ménage, p. 267-270.
- MATHIEU Lilian, 2011, *La démocratie protestataire : mouvements sociaux et politique en France aujourd'hui*, Paris, Presses de Sciences Po.
- MEDA Dominique, 1995, *Le travail. Une valeur en voie de disparition*, Paris, Aubier.
- MENGER Pierre-Michel, 2009, *Le travail créateur. S'accomplir dans l'incertain*, Paris, Hautes Études - Gallimard - Seuil.
- MENSAH Maria Nengeh, THIBOUTOT Claire et TOUPIN Louise, 2011, *Luttes XXX. Inspirations du mouvement des travailleuses du sexe*, Montréal, Remue-Ménage.
- MERTEUIL Morgane, 2014, « Le travail du sexe contre le travail » [en ligne], *Périodes*, <http://revueperiode.net/le-travail-du-sexe-contre-le-travail/>
- NICOURD Sandrine éd., 2009, *Le travail militant*, Rennes, PUR.
- ORLEAN André, 2011, *L'empire de la valeur : refonder l'économie*, Paris, Éditions du Seuil.
- PANOFF Michel, 1977, « Énergie et vertu: le travail et ses représentations en Nouvelle-Bretagne », *L'Homme*, Vol 17, n°2, p. 7-21.
- PROST Antoine, 1996, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Le Seuil.
- PHETERSON Gail éd., 1989, *A Vindication of the Rights of Whores*, Berkeley, The Seal Press.
- SAHLINS Marshall, 1976 [1974], *Âge de pierre, âge d'abondance*, Paris, Gallimard.
- SCHOLZ Trebor éd., 2012, *Digital Labor :The Internet as Playground and Factory*, New York, Routledge.
- SIMONET Maud, 2010, *Le travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit ?*, Paris, La Dispute.
- SPIVAK Gayatri C., 2009 [1987], *En d'autres mondes, en d'autres mots. Essais de politique culturelle*, Paris, Payot.
- TABET Paola, 2004, *La grande arnaque : sexualité des femmes et échange économique-sexuel*, Paris, l'Harmattan.
- VATIN François, 2008, *Le travail et ses valeurs*, Paris, Albin Michel.
- VIGNA Xavier, 2007, *L'insubordination ouvrière dans les années 68: essai d'histoire politique des usines*, Rennes, PUR.

## ***Soumission des propositions***

L'appel à contribution a valeur de cadrage et permet la sélection des contributions en fonction de leur pertinence par rapport au thème et aux enjeux du numéro. Il a, en outre, vocation à suggérer aux auteur-e-s quelques pistes générales de réflexion, et à leur rappeler que la revue *Tracés* attend un propos analytique et argumenté.

### **Articles**

Les articles représentent des contributions originales à la recherche qui suivent les normes habituelles de la production scientifique. Ils doivent tous se positionner par rapport à l'appel à contributions. Différents types d'approches sont possibles, permettant de diversifier la manière d'aborder la thématique : nous accueillons tant des articles à vocation essentiellement théorique, que des contributions fondées sur des recherches empiriques, où les enjeux méthodologiques seront précisés et discutés. *Tracés* étant une revue interdisciplinaire, les articles doivent pouvoir être envisagés cette perspective: ils doivent être compréhensibles et pertinents pour des lecteurs et lectrices non spécialistes ; ils peuvent également faire appel à des méthodes et des références de plusieurs disciplines, ou interroger les présupposés ou les outils empiriques et théoriques d'une discipline à partir du point de vue d'une autre discipline.

Les articles soumis ne peuvent excéder **45 000 signes** (espaces, notes, et bibliographie incluses).

### **Notes**

Nous publions des notes critiques qui présentent un ensemble de travaux (éventuellement un ouvrage en particulier), une controverse scientifique, ou l'état d'une question actuelle. Elles doivent dans tous les cas se rattacher explicitement à la thématique du numéro et permettre d'éclairer des orientations de recherche ou des débats inhérents à cette dernière, notamment pour des lecteurs et lectrices non spécialistes des disciplines concernées.

Les notes soumises ne peuvent excéder **30 000 signes** (espaces, notes, et bibliographie incluses).

### **Entretiens**

Des entretiens avec des chercheurs et chercheuses ou d'autres expert-e-s des questions étudiées sont également publiés dans chaque numéro. Les contributeurs et contributrices qui souhaiteraient en réaliser sont invité-e-s à prendre contact directement avec le comité de rédaction (redactraces (a) groupes.renater.fr).

### **Traductions**

Les traductions sont l'occasion de mettre à la disposition du public des textes peu ou pas connus en France et qui constituent un apport capital à la question traitée. Il doit s'agir d'une traduction originale. Le choix du texte devra se faire en accord avec le comité de rédaction et les questions de droits devront être réglées en amont de la publication. Il est donc demandé aux auteur-e-s de bien préciser pour quelle rubrique la contribution est proposée.

### **Procédure de soumission**

**Les auteur-e-s devront envoyer leur contribution à l'adresse suivante : redactraces (a) groupes.renater.fr, avant le 15 mai 2015. Les auteur-e-s doivent informer préalablement le comité de rédaction de Tracés (redactraces (a) groupes.renater.fr), de leur projet par courrier électronique en indiquant le titre de leur contribution, la rubrique dans laquelle celle-ci est proposée, ainsi qu'un bref résumé du propos.**



### **Modalités d'évaluation**

Chaque contribution est lue par un membre du comité de rédaction et par deux évaluateurs et évaluatrices extérieurs. Nous maintenons l'anonymat des lecteurs et lectrices et des auteur-e-s. A l'aide de ces rapports de lecture, les coordinateurs et coordinatrices du numéro rendent un avis sur la publication et décident des modifications à demander aux auteur-e-s afin de pouvoir publier la contribution. Dans le cas de propositions trop éloignées de l'appel à contribution ou des exigences scientifiques de la revue, les coordinateurs et coordinatrices se réservent le droit, en accord avec le comité de rédaction, de rendre un avis négatif sur la publication sans faire appel à une évaluation extérieure. Hormis ces exceptions, une réponse motivée et argumentée est transmise aux auteur-e-s suite à la délibération du comité de lecture.

**Nous demandons aux auteur-e-s de tenir compte des recommandations en matière de présentation indiquées sur la page suivante de notre site :**  
<http://traces.revues.org/index103.html>

Les contributions envoyées à la revue *Tracés* doivent être des contributions originales. L'auteur-e s'engage à réserver l'exclusivité de sa proposition à *Tracés* jusqu'à ce que l'avis du comité de lecture soit rendu. L'auteur-e s'engage également à ne pas retirer sa contribution une fois que la publication a été acceptée et retravaillée en fonction des commentaires du comité de lecture.

NB : L'insertion d'images et de supports iconographiques est possible dans un nombre limité (Précisez-le dans votre déclaration d'intention).